Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-004-2016-09

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France

IDF-2016-09-01-030 - ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N° 2014023-0003 DU 23 JANVIER 2014 MODIFIE PORTANT RENOUVELLEMENT DU CONSEIL INTERACADEMIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE D'ILE DE FRANCE (2 pages) Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France

IDF-2016-09-01-030

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N° 2014023-0003 DU 23 JANVIER 2014 MODIFIE PORTANT RENOUVELLEMENT DU CONSEIL INTERACADEMIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE D'ILE DE FRANCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE

portant modification de l'arrêté n° 2014023-0003 du 23 janvier 2014 modifié portant renouvellement du Conseil interacadémique de l'éducation nationale d'Ile-de-France

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de l'éducation, partie législative, articles L234-1 et L234-8,

VU le code de l'éducation, partie réglementaire, notamment le livre II titre III, chapitre IV, articles R234-1 à R234-12, et R234-16 à R234-21,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014023-0003 du 23 janvier 2014 modifié portant renouvellement du Conseil interacadémique de l'éducation nationale d'Ile-de-France,

VU les propositions du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris,

SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE :

ARTICLE 1er :

L'arrêté n° 2014023-0003 du 23 janvier 2014 modifié susvisé est ainsi modifié:

A l'article 1er, les dispositions du 2 - **AU TITRE DES PERSONNELS**

« C) Présidents d'université et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires :

M. Jean-François BALAUDE, Président de l'université Paris-Ouest-La Défense (Paris X)
M. Philippe BOUTRY, Président de l'université Panthéon Sorbonne (Paris I)
M. Guillaume LEYTE, Président de l'université Panthéon Assas (Paris II)
M. Jean-Loup SALZMANN, Président de l'université Paris XIII

Suppléants :

M. Jean CHAMBAZ, Président de l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI)
M. François GERMINET, Président de l'université de Cergy-Pontoise
M. Luc HITTINGER, Président de l'université-Paris Est Créteil (Paris XII)
Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Présidente de l'université Paris III Sorbonne nouvelle »

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15
Standard : 01 82 52 40 00 – Site Internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« C) Présidents d'université et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires :

M. Jean-François BALAUDE, Président de l'université Paris-Ouest-La Défense (Paris X)
M. Georges HADDAD, Président de l'université Panthéon Sorbonne (Paris I)
M. Guillaume LEYTE, Président de l'université Panthéon Assas (Paris II)
M. Jean-Pierre ASTRUC, Président de l'université Paris XIII

Suppléants :

M. Jean CHAMBAZ, Président de l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI)
M. François GERMINET, Président de l'université de Cergy-Pontoise
M. Olivier MONTAGNE, Président de l'université-Paris Est Créteil (Paris XII)
M. Carle BONAFOUS-MURAT, Président de l'université Paris III Sorbonne nouvelle »

ARTICLE 2 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le recteur de l'académie de Versailles et la rectrice de l'académie de Créteil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1 - SEP. 2016

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Jean-François CARENCO